

# HABILITATION POUR LA CONDUITE DE CERTAINS VÉHICULES ROUTIERS AFFECTÉS AUX TRANSPORTS DE MARCHANDISES

à Chaingy du 01/01/2025 au 31/12/2025

**Financé par**



Formation continue

Chaingy

Tél : 02 38 84 44 44

Mail : orleans@malus-formation.fr

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Niveau de sortie :**

Sans Niveau spécifique

## Contenu et programme

**Objectifs :**

Les compétences attestées par le suivi de la FIMO, de la formation complémentaire « passerelle » et de la FCO, requises pour la conduite des véhicules de transport de marchandises, sont énumérées par les annexes I, I bis et I ter de l'arrêté du 3 janvier 2008 relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs. Elles portent pour la FIMO et la FCO sur l'ensemble des matières détaillées à l'annexe I de la directive 2003/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2003 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs, hormis les matières spécifiques à la conduite des véhicules du transport routier de voyageurs. Elles portent, pour la formation complémentaire « passerelle », uniquement sur les matières détaillées à l'annexe I de la directive 2003/59/CE spécifiques à la conduite des véhicules

du transport routier de marchandises.

## Informations pratiques

**Organisme responsable :**

[CFP MALUS 45](#) - Chaingy

**Publics :**

- Tout public

**Financement :**

- Formation adulte financée par l'entreprise ou le particulier

Numéro de session : 614896S / Référence GIP : 44030

Mise à jour le 06/01/2025